

20CCF013

06/2021

Aménagement de la Zone d'Activités Economiques à Cercy-la-Tour

PA2 - NOTICE

CONSULTING

SAFEGE
41B Boulevard du Pré Plantin

58000 NEVERS

Agence Auvergne

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 2

Date : 06/2021

Nom Prénom : R. TAILLANDIER

SAFEGE

Sommaire

1.....Préambule	3
2.....Contexte du projet	3
2.1 Localisation administrative	3
2.2 Localisation géographique	3
3.....Projet	5
3.1 Le scénario retenu	5
3.2 Parcelles	5
3.3 Voirie et cheminements piétons	5
4.....Réseaux	6
4.1 Réseau d'eaux usées	6
4.2 Réseau d'eau pluviale	7
4.3 Réseau d'eau potable et incendie	7
4.4 Distribution d'électricité – Hors Marché	7
4.5 Distribution du gaz – Hors Marché	7
4.6 Eclairage public	7
4.7 Télécommunications	7
4.8 Fibre optique	7
5.....Espaces verts	7

1 PREAMBULE

Au travers d'une concession d'aménagement signée par la Communauté de Communes Bazois-Loire-Morvan à Nièvre Aménagement, le bureau d'études SAFEGE a été missionné pour une mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE de Cercy-la-Tour.

La présente opération consiste en la viabilisation des parcelles D881, D805 et D884, situées au sud de la RD37, route de Decize, en face de l'entreprise CASSIER.

Le projet comprend la réalisation d'une voirie de desserte, la pose de bordures, l'aménagement d'un cheminement piéton, la création des réseaux humides (usées et pluviales) et réseaux secs, ainsi que l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la route départementale, pour faciliter, et sécuriser l'accès des véhicules lourds et légers provenant de Cercy-la-Tour.

2 CONTEXTE DU PROJET

2.1 Localisation administrative

Tableau 1 / Localisation administrative du projet

Région	BOURGOGNE – FRANCHE COMTE
Département	NIEVRE (58)
Commune	CERCY-LA-TOUR
Lieu dit / adresse	PARCELLES D881, D805 et D884

2.2 Localisation géographique

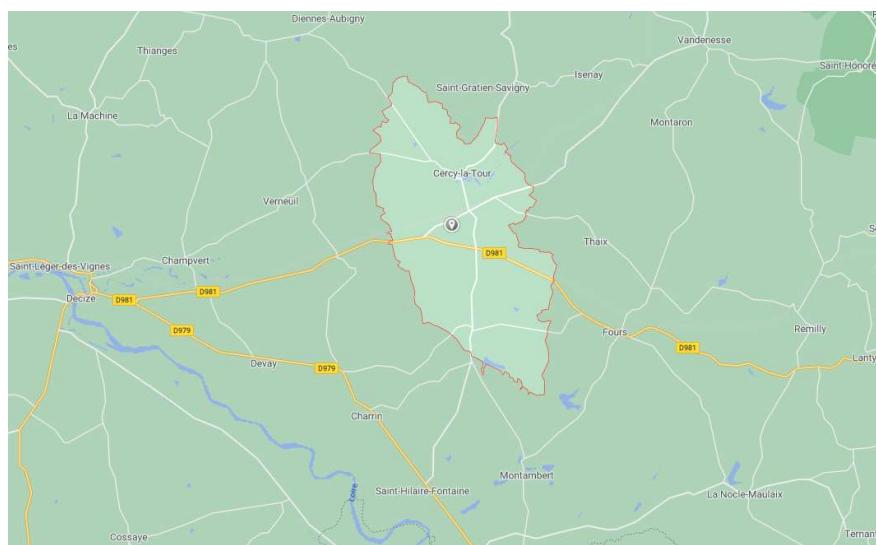


Figure 1 : Situation géographique de la ZA

PA2 - NOTICE

Aménagement de la Zone d'Activités Economiques à Cercy-la-Tour

Le terrain actuel est exploité en culture agricole, il occupe une superficie d'un peu plus de 10,6 hectares et présente une pente du sud vers le nord, selon deux versants.

Aux abords on retrouve essentiellement des parcelles agricoles, et au nord la Zone d'Activités de Cercy-la-Tour avec les entreprises Cassier, Rhévéa et Axéréal.

Côté sud de la route départementale, le commerce Bi1 est installée, ainsi que la CMAC.

L'accès au secteur aménagé s'effectuera par la RD37.

Les parcelles étant situées, d'après le PLU, en zone UE, les dispositions applicables à celles-ci correspondent à une zone urbaine réservée aux activités.



Figure 2 : Emprise du Projet

Le projet n'est pas concerné par la réglementation imposée par la législation des zones NATURA 2000, ZNIEFF et ZICO.

3 PROJET

3.1 Le scénario retenu

Le scénario retenu a été élaboré en fonction d'enjeux forts, à savoir :

- L'accès depuis une route départementale (RD37) ;
- Le trafic journalier des Poids-Lourds ;
- La topographie du terrain ;
- La prise en compte des futurs projets d'implantation.

D'une manière générale, le projet consiste, une fois le décapage réalisé, en un rechargement de matériaux sur le terrain existant.

3.2 Parcelles

Le projet, au terme des travaux, s'organisera en plusieurs entités, permettant la création de 8 lots, répartis sur la ZA Cercy au nord, et la ZA des Fourneaux au sud.

La voirie permettra la viabilisation et l'accès à quatre parcelles numérotées 1 à 8.

3.3 Voirie et cheminements piétons

Actuellement aucune voirie n'est existante pour desservir les futurs lots. C'est pourquoi une voie nouvelle de 200m va être créée afin de permettre le passage des différents réseaux mais principalement pour desservir et faciliter l'accès aux parcelles.

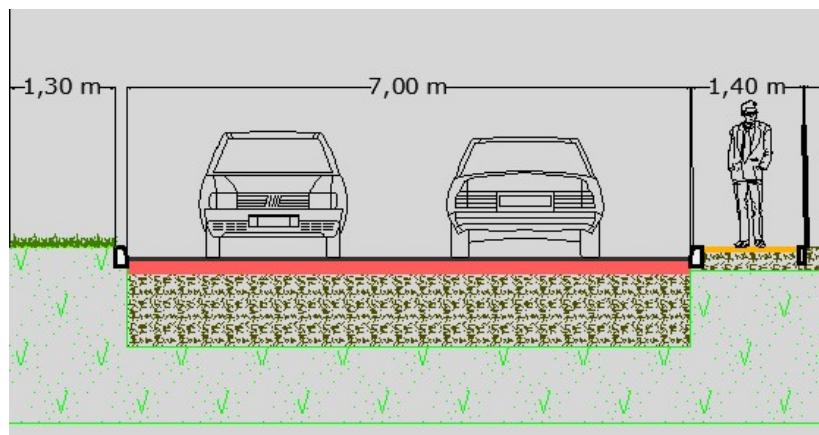


Figure 3 : Coupe type de la future voirie

Le dimensionnement des structures de voiries respectera les préconisations de l'étude géotechnique en se basant sur un trafic de 50 PL/j.

3.3.1 Structures de chaussée et entrées

La voie d'accès sera constituée d'un géotextile, d'une couche de GNT 0/80, et 0/31,5, et d'un revêtement en grave bitume et enrobé délimités par des bordures T2.

Les épaisseurs de structures seront, plus importantes de 20 à 30% pour l'aire centrale afin d'éviter les effets de cisaillement.

3.3.2 Cheminement piéton

Le cheminement piéton sera positionné le long de la chaussée sur le côté Est et constitué d'un géotextile, d'une couche de GNT 0/31,5 et d'un revêtement en enrobé. Il sera délimité par des bordures P1 pour l'espace vert et par des bordures T2 pour la chaussée.

3.3.3 Accès et Stationnement

L'accès au site, en phase chantier et en phase définitive s'effectuera depuis la RD37.

Le projet ne prévoit pas l'aménagement de places de stationnement.

3.3.4 Régime de priorité et signalisation

La sortie de la nouvelle voie, au niveau du giratoire respectera les règles de signalisation en vigueur, et un STOP sera mis en place.

Conformément aux précédents échanges avec le service voirie du Conseil Départemental, un tourne-à-gauche sera créé, pour les usagers provenant de Cercy-la-Tour,

4 RESEAUX

Les retours de DT nous ont permis de constater qu'il y a un réseau existant sur l'une des trois parcelles du projet :

- un réseau ENEDIS, au nord de la parcelle 884 : depuis le poste de transformation de la parcelle 737, il longe les parcelles 830 et 883 par le sud. Les travaux projetés sont cependant en dehors de cette zone de présence du réseau HTA d'ENEDIS.

Les réseaux créés seront : EP, EU, AEP, et éclairage.

La mise en place des réseaux suivants sera Hors-Marché :

- Pour le réseau télécom et optique seuls les fourreaux seront disposés.
- Pour le gaz, et l'électricité, seule une surlargeur de tranchée sera prévue.

Les réseaux devront répondre aux prescriptions et exigences techniques des normes et des prescriptions techniques des services concernés.

Les réseaux secs seront mis en place sous espace vert, côté ouest.

4.1 Réseau d'eaux usées

Le réseau respectera strictement les recommandations de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Le réseau principal, gravitaire du sud vers le nord, sera posé en PVC DN200 et les branchements seront posés en PVC DN160 ou 200 selon les diamètres de sortie des bâtiments projetés (si connus au moment des travaux).

Les regards de visite seront en béton diamètre Ø1000 avec tampon fonte adapté à la circulation PL pour ceux situés sous voie circulable. Des tabourets de branchement DN315 avec tampon fonte 40x40 seront posés en limite du domaine public.

L'exutoire du réseau EU sera un regard situé le long de la RD37, prochainement créé par la CCBLM dans le cadre d'un projet de création de réseaux d'eaux usées.

4.2 Réseau d'eau pluviale

Le projet prévoit la réalisation d'un réseau pluvial avec mise en place de boîtes de branchement pour chaque parcelle.

Le réseau principal sera une canalisation récoltant les eaux des lots ainsi que celles de la voirie, et sera située sous voirie. Un bassin d'une capacité de 1 950m³ sera créé au nord-est de la parcelle D881, afin de réguler les eaux pluviales. Les eaux seront rejetées ensuite dans le fossé sud de la RD37, avec un écoulement vers l'ouest. Un remodelage du fossé sera nécessaire pour assurer cet écoulement vers l'ouest.

Les regards de visite seront en béton diamètre Ø1000 avec tampon fonte D400 trafic intense adapté à la circulation PL. Des tabourets de branchement DN315 avec tampon fonte 40x40 seront posés en limite de parcelle.

4.3 Réseau d'eau potable et incendie

Le réseau respectera strictement les recommandations de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et de son délégataire.

Le réseau existant, de diamètre 125, se situe au début côté nord de la RD37. Une canalisation en fonte, de diamètre 100, sera mise en place afin d'alimenter toutes les parcelles, et un poteau d'incendie seront mis en place dans l'emprise du projet.

4.4 Distribution d'électricité – Hors Marché

L'amenée d'électricité sera gérée par ENEDIS après étude du projet par AREMA-BT. Une surlargeur de tranchée sera prévue lors de la phase travaux.

Une réunion de coordination sera réalisée afin de définir les modalités de réalisation.

4.5 Distribution du gaz – Hors Marché

En prévision de l'amenée du réseau gaz par l'entreprise missionnée par GRDF, une surlargeur de tranchée sera prévue lors de la phase travaux.

Une réunion de coordination sera réalisée afin de définir les modalités de réalisation.

4.6 Eclairage public

L'aménagement du site inclut la réalisation d'un éclairage extérieur, conforme aux prescriptions techniques de la ville de Cercy-la-Tour et du SIEEEN. Le réseau sera créé du côté du cheminement piéton et autours de l'aire de retournement. Le réseau sera passé sous espace vert côté Nord et sera raccordé au candélabre déplacé en périphérie du giratoire.

4.7 Télécommunications

Des fourreaux en prévision du réseau télécom seront mis en place lors de l'aménagement et desserviront chaque parcelle par des chambres LOT.

La fourniture, la pose des câbles, et les raccordements seront réalisés par Orange.

4.8 Fibre optique

Un fourreau sera mis en place dans les chambres télécom afin d'anticiper la venue du réseau fibre optique.

5 ESPACES VERTS

L'aménagement des espaces verts comporte essentiellement la réalisation de gazons.